

WIZERNES



Réuni le 24 Novembre sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Développement éolien sur le territoire communal -

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'installation de projets éoliens sur le territoire de la Commune, étant précisé que la présence de l'aérodrome de Saint-Omer - Wizernes risquerait de compromettre l'installation.

Régime de circulation rue des Ecoles -

Il est décidé du principe, lors du remplacement des feux tricolores de la rue Bernard Chochoy, quand ceux-ci seront hors service, de modifier le sens de circulation de la rue des écoles et d'autoriser la circulation dans le sens rue Henry Lévy Ullmann / rue Bernard Chochoy, et de modifier également le sens de circulation de la rue H. Lévy Ullmann, dans sa partie comprise entre la rue des écoles et la rue du Foyer.

Bibliothèque municipale -

Il est décidé, sur proposition du gestionnaire de la bibliothèque, de solliciter l'association "Emmaüs" pour récupérer certains ouvrages et magazines qui ne sont plus empruntés ni consultés, et de détruire les romans enfants en mauvais état.

PERSONNEL

Recensement de la population -

Il est décidé de la création de 8 postes d'emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet, pour effectuer les opérations du recensement de la population qui aura lieu du 21 Janvier au 20 Février 2016.

Prestations d'actions sociales -

Le Conseil Municipal décide de porter la part prise en charge par la Commune des titres restaurant en faveur du personnel de 2,75 € à 3,00 € à compter de Janvier 2016.

URBANISME

Vente de terrain à un particulier -

Suite à la décision prise de céder une partie d'un terrain communal à un particulier, le conseil municipal accepte de le vendre à un prix inférieur à celui fixé par le service des domaines.

FINANCES

Créances irrécouvrables -

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non valeur des titres de recettes émis sur le budget communal de 2009 à 2015, pour un montant total de 1 232,50 €.

- **Décisions modificatives** -

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget général nécessaires au paiement de certaines dépenses engagées.

- **Services Publics** -

Le conseil municipal décide de réviser d'environ 1 % à compter du 1^{er} Janvier 2016 les tarifs des concessions funéraires, des concessions en columbarium, des concessions en cavurnes et des sarcophages.

- **Collège René Cassin** -

Il est décidé de verser une subvention de 50 € à la mini entreprise qui sera créée par un groupe d'élèves, dont le but est la création d'un livre de recettes à partir des légumes de la région audomaroise, et la confection de tee-shirts humoristiques toujours sur ce même thème.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Mme NEYRINCK fait part aux Conseillers des manifestations qui seront organisées à l'occasion du Téléthon les 4 et 5 Décembre 2015.

- Mr LYPS rappelle que la distribution des colis des aînés se fera le samedi 19 Décembre de 9 h à 13 h à la salle des fêtes.

Le Maire,



Daniel HERBERT